

Pièces à fournir pour Dossier ANTS



Pièce à fournir pour permis de conduire ANTS : comment envoyer les documents au format numérique ?

Aujourd'hui de nombreuses démarches administratives se font en ligne. Mais peut-être que certains d'entre vous ne sont pas encore très à l'aise avec les procédures dématérialisées. Voici donc **comment envoyer vos pièces à fournir pour le permis de conduire sur le site de l'ANTS** :

- Vous pouvez utiliser **un scanner ou un votre smartphone**.
- Si vous utilisez un scanner, c'est très simple, il vous suffit de scanner vos documents. Si vous n'avez pas de scanner, il faudra photographier vos documents. Préférez **une lumière naturelle, sur fond neutre, sans ombres**.
- N'oubliez pas de les convertir, si nécessaire à l'un des formats suivants : **JPEG, PNG, BMP, TIFF ou PDF**. Chaque document ne doit pas dépassé la taille de **11 Mo**.

Pièces pour l'inscription au permis B - BEA ou AAC :

- **ephoto (Photomaton agréé ANTS)**
- **pièce d'identité**
- **permis de conduire si déjà détenteur d'un permis AM ou Moto (A1-A2)**
- **justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture mobile acceptée)**
- **attestation d'hébergement si pas de justificatif de domicile à votre nom**
- **pièce d'identité du représentant légal (mineur) ou de l'hébergeant**
- **attestation JDC (Journée Défense et Citoyenne)**
- **ASSR2 -21 ans**

Pièces pour l'inscription au permis AM:

- **ephoto (Photomaton agréé ANTS)**
- **pièce d'identité**
- **justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture mobile acceptée)**
- **attestation d'hébergement si pas de justificatif de domicile à votre nom**
- **pièce d'identité du représentant légal et au même nom que l'hébergeant**
- **ASSR (Attestation Scolaire de sécurité Routière)**

Pièces pour l'inscription au permis A2:

- **ephoto (Photomaton agréé ANTS)**
- **pièce d'identité**
- **permis de conduire si déjà détenteur d'un permis AM ou B - BEA**
- **justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture mobile acceptée)**
- **attestation d'hébergement si pas de justificatif de domicile à votre nom**
- **pièce d'identité du représentant légal (mineur) ou de l'hébergeant**
- **attestation JDC (Journée Défense et Citoyenne) si premier permis**
- **ASSR2 -21 ans**

Pièces pour l'inscription au permis BE:

- ephoto (Photomaton agréé ANTS)
- pièce d'identité
- permis de conduire B ou BEA
- justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture mobile acceptée)
- ASSR2 -21 ans

► **Envoyez vos pièces distinctement nommées sur notre adresse mail :**
nonstoppermis@gmail.com

LISTE DES DOCUMENTS JUSTIFIANT LE DOMICILE

→ **Le demandeur possède un justificatif de domicile à son nom :**

► **Un seul justificatif de domicile est nécessaire. Il peut s'agir d'un des documents suivants :**

- Facture datant de moins de trois mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile)
 - Avis d'imposition ou certificat de non imposition
 - Quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement
 - Titre de propriété ou quittance de loyer.
- **La copie d'une facture électronique est acceptée.**

→ **Le demandeur habite chez un particulier (parent, ami...)** :

► **Il faut présenter les 3 documents suivants :**

- Pièce d'identité de la personne qui l'héberge
- Lettre signée certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois
- Justificatif de domicile au nom de la personne l'hébergeant.

→ **Le demandeur doit prouver le domicile de son enfant mineur :**

► **1. l'enfant habite avec ses deux parents :**

Le justificatif à produire doit mentionner le nom d'au moins un de ses parents.

► **2. L'enfant vit habituellement chez l'un de ses parents :**

Le justificatif de domicile produit est celui du parent chez qui l'enfant a sa résidence habituelle. Chaque parent titulaire de l'autorité parentale peut demander un titre d'identité pour son enfant mais celui chez qui l'enfant n'habite pas doit fournir le justificatif de domicile de l'autre parent.

► **3. L'enfant est en garde alternée :**

Pour que les deux adresses soient indiquées sur le titre d'identité de l'enfant, il faut produire la preuve de la résidence alternée (convention conclue entre les parents ou décision du juge) et 2 justificatifs de domicile (un pour chaque parent).

→ **Le demandeur est sans domicile stable ou fixe (SDF) ou appartient à la catégorie des gens du voyage :**

► **Il peut, sous certaines conditions, élire domicile auprès d'une des structures suivantes :**

- soit un organisme agréé par le préfet. Il peut s'agir par exemple d'organismes humanitaires menant des actions contre l'exclusion ou pour l'accès aux soins (ATD quart monde, Secours catholique...). La mairie peut lui indiquer la liste de ces structures agréées.
- Soit un centre communal (ou intercommunal) d'action sociale (CCAS ou CIAS). Le nom de l'organisme ne figure pas sur la pièce d'identité. Seule son adresse sera indiquée.

→ **Le demandeur réside à l'hôtel :**

► **Il faut présenter les 2 documents suivants :**

- Attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel
- Document officiel, à son nom indiquant la même adresse (permis de conduire, avis d'imposition, attestation vitale, titre de pension, titre d'allocations familiales, document de Pôle emploi).

→ **Le demandeur habite dans une caravane :**

► **Il faut présenter les 2 documents suivants :**

- Acte de propriété du terrain ou contrat de location
- Document officiel, à son nom indiquant la même adresse.